

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 17 janvier 2018 portant radiation de la liste des spécialités pharmaceutiques prises en charge en sus des prestations d'hospitalisation mentionnée à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale

NOR : SSAS1734455A

La ministre des solidarités et de la santé et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 162-22-7, R. 162-37-2, R. 162-37-3, R. 162-37-4 et R. 162-37-5 ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2005 modifié pris en application de l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale et fixant la liste des spécialités pharmaceutiques prises en charge par l'assurance maladie en sus des prestations d'hospitalisation ;

Vu les avis de la commission de la transparence en date des 20 juillet 2016, 7 septembre 2016, 19 octobre 2016 et 9 novembre 2016 relatifs aux spécialités relevant du présent arrêté ;

Considérant qu'en application des articles R. 162-37-2 (I-2°) et R. 162-37-4 (2°) du code de la sécurité sociale, peuvent être radiés de la liste des spécialités pharmaceutiques facturables en sus des prestations d'hospitalisation visée à l'article L. 162-22-7 du même code les médicaments dont le service médical rendu n'est pas majeur ou important dans les indications considérées ;

Considérant que dans ses avis susvisés, communiqués à l'entreprise en application de l'article R. 163-16 du code de la sécurité sociale et consultable sur le site de la Haute Autorité de santé, la commission de la transparence a estimé que les médicaments relevant du présent arrêté présentaient un service médical rendu (SMR) insuffisant dans les indications considérées ;

Considérant que les ministres compétents ont décidé d'adopter cet avis et de radier en conséquence, pour ce motif tiré d'un SMR insuffisant, les indications considérées des spécialités pharmaceutiques relevant du présent arrêté de la liste des spécialités pharmaceutiques facturables en sus des prestations d'hospitalisation,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – La liste des spécialités pharmaceutiques facturables en sus des prestations d'hospitalisation visée à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale est modifiée conformément aux dispositions qui figurent en annexe.

Art. 2. – La directrice de la sécurité sociale et la directrice générale de l'offre de soins sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié ainsi que son annexe au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 janvier 2018.

*La ministre des solidarités
et de la santé,*

Pour la ministre et par délégation :

*L'adjoint à la sous-directrice
du pilotage de la performance
des acteurs de l'offre de soins,*

G. EMERY

*Le ministre de l'action
et des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le sous-directeur
du financement
du système de soins,*

T. WANECQ

*Le sous-directeur
du financement
du système de soins,*

T. WANECQ

ANNEXE

(16 radiations)

A compter du 1^{er} mars 2018, les indications considérées des spécialités ci-dessous sont radiées de la liste des spécialités pharmaceutiques facturables en sus des prestations d'hospitalisation visée à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale.

Dénomination commune internationale	Libellé de la spécialité pharmaceutique	Code UCD	Libellé de l'UCD	Indications considérées	Laboratoire exploitant ou titulaire de l'autorisation de mise sur le marché
Etanercept	ENBREL 25 mg, poudre et solvant pour solution injectable flacon + seringue	3400892426150	ENBREL 25MG INJ FL+SRG+NEC	- Traitement de la polyarthrite rhumatoïde sévère, active et évolutive chez les adultes non précédemment traités par le méthotrexate	PFIZER
Etanercept	ENBREL 25 mg, solution injectable en seringue préremplie	3400892958538	ENBREL 25MG INJ SRG0,5ML+NEC		PFIZER
Etanercept	ENBREL 50 mg, solution injectable en seringue préremplie	3400892958828	ENBREL 50MG INJ SRG1ML+NEC		PFIZER
Etanercept	ENBREL 50 mg, solution injectable en stylo prérempli	3400893417256	ENBREL 50MG INJ STY1ML+TAMP		PFIZER
Etanercept	ENBREL 50 mg, poudre et solvant pour solution injectable + seringue préremplie	3400892707877	ENBREL 50MG INJ FL+SRG+NEC		PFIZER
Etanercept	ENBREL 50 mg, poudre pour solution injectable en flacon	3400892800240	ENBREL 50MG INJ FL		PFIZER
Adalimumab	HUMIRA 40 mg/0,4 mL, solution injectable en seringue préremplie	3400894166184	HUMIRA 40MG INJ SRG0,4ML +T		- Traitement de la polyarthrite rhumatoïde sévère, active et évolutive chez les adultes non précédemment traités par le méthotrexate
Adalimumab	HUMIRA 40 mg/0,4 mL, solution injectable en stylo prérempli	3400894166306	HUMIRA 40MG INJ STY0,4ML +T	ABBVIE	
Adalimumab	HUMIRA 40 mg, solution injectable en seringue préremplie	3400892510927	HUMIRA 40MG INJ SRG0,8ML +T	ABBVIE	
Adalimumab	HUMIRA 40 mg, solution injectable en stylo prérempli	3400893075623	HUMIRA 40MG INJ STY0,8ML +T	ABBVIE	
Golimumab	SIMPONI 100 mg, solution injectable en seringue pré-remplie	3400893987483	SIMPONI 100MG INJ SRG1ML	- Traitement de la polyarthrite rhumatoïde sévère, active et évolutive chez les adultes non précédemment traités par le méthotrexate	MSD FRANCE
Golimumab	SIMPONI 100 mg, solution injectable en stylo pré-rempli	3400893987544	SIMPONI 100MG INJ STY1ML		MSD FRANCE
Infliximab	INFLECTRA 100 mg, poudre pour solution à diluer pour perfusion	3400893983522	INFLECTRA 100 MG PERF FL	-Traitement de la polyarthrite rhumatoïde, en association avec le méthotrexate, pour la réduction des signes et symptômes mais aussi l'amélioration des capacités fonctionnelles chez les patients adultes ayant une maladie active, sévère et évolutive, non traitée auparavant par le méthotrexate ni les autres DMARD	HOSPIRA FRANCE
Infliximab	REMICADE 100 mg, poudre pour solution à diluer pour perfusion	3400892137377	REMICADE 100MG PERF FL		MSD
Infliximab	REMSIMA 100 mg, poudre pour solution à diluer pour solution pour perfusion	3400894023036	REMSIMA 100 MG PERF FL		BIOGARAN
Infliximab	FLIXABI 100 mg, poudre pour solution à diluer pour perfusion	3400894187875	FLIXABI 100MG PERF FL		BIOGEN FRANCE SAS